

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX pour les questions I, IV et VII, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Adjoints ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MISZTAL jusqu'à la question 1/1, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Joséphine FARINEAUX	à	Elisabeth MASSE pour les questions II, III, V et VI
Olivier LECOINTE	à	Pascale LAHOUSTE
Danielle SENECHAL	à	Marie MARCHAND
Véronique TAVERNIER	à	Claude WASILKOWSKI
Lydie YAP	à	Laurent GOVAERT
Delphine MISZTAL	à	Jean Pierre EURIN à partir de la question 1/2
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Régis LOGIER
Déborah ANDRE	à	Loïc LEBEZ

Secrétaire de Séance : Carmen Gonzalez

Conseil Municipal du 06 avril 2021

Extrait du registre des Délibérations

Rapport de Madame le Maire

D – 2-7/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter pour l'exercice 2021, les taux de contributions directes suivants :

Budget 2021

◆◆◆

Taxes	Bases 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux		Produit 2020	Produit prévisionnel 2021
			2020	2021		
Taxe Foncière Propriétés Bâties	9 797 954 €	9 982 000 €	26,27 %	45.56 % *	2 573 922 €	4 547 799 €
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	78 400 €	78 300 €	30,20 %	30,20 %	23 677 €	23 646 €
Total	9 876 354 €	10 060 300 €			2 597 599 €	4 571 446 €

Vote des taux de fiscalité locale

* : Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux 2021 intègre le taux départemental 2020 de taxe foncière qui était de 19.29 %.

ADOPTÉE A LA MAJORITE
26 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Elisabeth MASSE